

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

MONDAY, SEPTEMBER 22, 1766.

LUNDI, le 22 de SEPTEMBRE, 1766.

GENOA, May 25.



HEY write from Madrid, that that Capital is to be made a Place of Arms; that they have taken up and punished there, a Number of Robbers and Vagabonds; that all Sorts of Games are prohibited there; and that Publication has been made throughout all the Cities in Spain, that whoever shall be convicted of having entered into any Conspiracy for disturbing the public Tranquility, shall be put to Death, without Hope of Pardon.

Warsaw, May 30. Some Advices from Turkey insinuate, that Prince Heraclius, of Georgia, had actually advanced to Trebisonde; and that the Sultan, intimidated by his Success, had declared the Prince and his Countrymen free, independent of the Porte, and exempted from Tribute.

Madrid, May 30. The Marquis de la Mina, Governor and Captain-General of the Province of Catalonia, in Order to prevent the pernicious Designs of the Populace of Barcelona, which were chiefly levelled at him, has caused the following Proclamation to be made there, by Sound of Trumpet, viz. "You have been Witnesses of what has been fixed up against my Administration: I know the Design of the People to rise against me; but I exhort them strongly to desist from that Project, which cannot but miscarry; otherwise, I am resolved, and the Orders are already given, to burn down the whole City, and to bury you under the Ruins of your Houses, on the least Motion that you make contrary to the King's Authority." Since this Menace, and the Measures taken in Consequence, every Thing has been quiet in that City.

Madrid, June 1. The several Cities in this Kingdom are daily addressing his Majesty on Account of the late Disorders. They give him the greatest Assurances of their Loyalty, and offer him their Lives, and vast Sums of Money, in Proof of it. His Majesty has returned his Thanks to his People, and the following is a Copy of the Letter which he was pleased to write to the City of Barcelona, the Capital of the Province of Catalonia.

"I, the King, &c. To our well-beloved and faithful Subjects. The Expressions in your Letter of the 21st of April, and the Offers which you make me, give me the greatest Satisfaction, and I receive with Pleasure these fresh Proofs of that Love and Obedience which you have always shewn to my Person. This Proof of your Fidelity merits my Regard, of which you shall receive convincing Proofs, when Occasion shall offer.

THE KING.
Underigned,

EMANUEL DE RODE."

At Arenjuez, May 12, 1766.

Paris, May 30. The following are the Circumstances of a Revolution which happened the 22d of May, 1765, in the City of Quito, the Capital of the Government of Peru.

A Lady wrote that Day a Billet to Don Juan Diare Henexa, Director of the Custom-House newly established, advising him to run away immediately, if he would avoid a cruel Death. Henexa took the Advice, and with the Auditor and the President of the Royal Court, flew for Refuge into the Convent of St. Dominique; which they did just in Time; for that same Night a numerous Body of People assembled and set fire to the Custom-House, thinking the Director was still there. Threescore Men perished in the Tumult, and the Fire consumed, among other Things, 14,000 double Spanish Pistoles in Specie. There were Insurrections in every Quarter of the City; and what is very astonishing, and seems almost incredible, is, that all the Inhabitants of that vast Country, composed of 2800 Cities, Towns, and Villages, hung out the Standard of Rebellion on the same Day, and at the same Hour.

The Bishop of Quito, seeing with Horror a general and premeditated Rebellion, proposed a Capitulation, which they would not accept but on the following Conditions:

I. That all the European Foreigners should be obliged to leave the City in eight Days.
II. That the Artillery, Ammunition, and Arms, which were in the King's Magazines, should be delivered to the Rebels without Delay.
III. That an Exemption from all Kinds of Taxes or Tributes should be made the fundamental Law.

IV. That all the Slaves should be made free by a general Indulto. And,
V. That the Criminals, confined in the Prisons, should be set at Liberty.

In Consequence of the first Article, all the Foreigners, who were in Quito, quitted the City, disguising themselves like Priests and Monks, and leaving their Effects behind them.

It is added, that the Conspirators, to shake off the Spanish Yoke entirely, insisted on electing a King in the Person of the Count d'Herba Florida, Viceroy, who, notwithstanding his Protestations, "of chusing rather to die than to take a Crown from his lawful Sovereign", was forced, with a Knife at his Throat, to let them proclaim him King of Quito.

The Bishop of Quito having attempted to escape, was closely confined.

This was brought to the Viceroy of Santa-Fe, by a Courier dispatched Express from Santa-Martha, the 3d of October, 1765. And Advice has since been received, that the Viceroy of Santa-Fe, finding himself not in Safety, at first retired into a Convent, and afterwards made off towards Honda, having abandoned all the Affairs of his Government.

Lisbon, May 31. It appears more and more evident that the Marquis de Marbeuf is resolved to attack the Mal-Contents of Corfica. It is said he lately demanded of the Inhabitants of the Island a certain Number of fresh Horses, threatening them with military Execution in Case of a Refusal; and that Paoli was preparing at all Events to stand the Attack, being determined to sacrifice the last Drop of his Blood in the Support of his Independence and the Liberty of his Countrymen.

LONDON, June 3.

The Wisdom in repealing the Stamp-Act is as evident to the meanest Capacity, if properly considered, as that two and two are equal to four; the good Consequences whereof are; commerce revives, the Manufacturers and Mechanics in their numberless Branches are again following their honest Occupations; and Numbers of others, who were languishing for the common necessities of Life thro' Want of Employment, are hereby made useful to Society. The Stagnation it would have caused in Commerce and Trade, and the Train of Evils that would have been consequent on it, cannot be fully described, as no Person could have known where, when and how it would have ended. Imagination cannot conceive the Horrors of such a Scene! Happy for this Nation then, and her Colonies, this Scene of Misery has not been suffered to make its Appearance.

June 5. It is thought, that one of Count Lally's principal Crimes was, being immensely rich, as he died worth Two Millions Sterling, which the French Government have seized for their own Use. A great Number of their Nobility, disgusted at his unfortunate Exit, have retired from Court.

We are told, that some Business of great Importance is negotiating at Berlin; for in the defensive Treaty concluded between Great-Britain and the King of Prussia, before the late War, the contracting Parties agreed, that, in Case they were obliged to take Arms, they would neither of them make Peace without the other's Consent. This Treaty, it is notorious, was broken without Ceremony by the English. Upon which the King of Prussia says, that, by the Laws of Nations, he is intitled to Part of our Conquests in America; for when two Princes make War in Alliance, the Conquests from the common Enemy, by which Party soever acquired, become the Property of both, just as the Loss or Gain of two Persons in Commerce. Accordingly the King of Prussia represented to the last Ministry, that, while he gained nothing but Blows, we had no Right to run away with all the Profit made by the common War, and therefore he solemnly demanded some Part of our Conquests, either Dominica, Tobago, or others; or else, as Hanover

De GENNES, le 25 Mai.



N écrit de Madrid, qu'on doit faire de cette capitale une place d'armes; et qu'on y a fait arrêter et punir un nombre de voleurs et de gens sans aveu; que toutes sortes de jeux y sont défendus; et qu'on a fait publier dans toutes les villes du royaume d'Espagne, que toute personne qui sera convaincu d'avoir trempé à quelque conspiration pour troubler la tranquillité publique, sera punie de mort, sans espérance de grace.

De Varsvie, le 30 Mai. Quelques avis de la Turquie donnent à entendre, que le Prince Heraclius de Georgie, avoit actuellement avancé à Trebisonde: Et que le Sultan, intimidé par son succès, avoit déclaré ce Prince et ses compatriotes libres et indépendans de la Porte, et exempts de tout tribut.

De Madrid, le 30 Mai. Le Marquis de la Mira, Gouverneur et Capitaine Général de la Province de Catalogne, a fait publier au son de trompette la Proclamation qui suit, à fin de prévenir les desseins pernicioeux de la populace de Barcelone, qui estoient particulièrement formés contre lui, sçavoir: "Vous avez été témoins de ce qui a été affiché contre mon administration: Je suis informé du dessein du peuple de se soulever contre moi; mais je les exhorte fort à se desister de ce projet qui ne peut qu'échouer, sans quoi je suis résolu, et les ordres sont déjà donnés, de brûler la ville entière, et de vous enterrer sous les ruines de vos maisons, au moindre mouvement que vous ferez contre l'autorité du Roi." Depuis cette menace, et les mesures prises en conséquence, tout a été tranquille dans la dite ville.

Le 1 Juin. Les différentes villes de ce royaume présentent journellement des adresses à sa Majesté, au sujet des desordres arrivés depuis peu. Elles lui donnent les plus fortes assurances de leur fidélité, et pour la lui prouver, on lui offre la disposition de la vie des habitans, et des sommes immenses d'argent. Sa Majesté a remercié son peuple, et ce qui suit est copie d'une lettre qu'il lui a plu d'écrire à la ville de Barcelone, capitale de Catalogne.

"Le Roi, &c. A nos aimés et fidèles Sujets,
" Les expressions de votre lettre du 21 d'Avril, et les offres que vous me faites, me donnent une satisfaction des plus grandes, et je reçois avec plaisir ces preuves récentes de cette affection et de cette obéissance que vous avez toujours fait voir pour ma personne. Cette preuve de votre fidélité mérite mon attention, dont vous recevrez des preuves convaincantes toutes fois que l'occasion se présentera.

LE ROI.

A Arenjuez, le 12 Mai, 1766.
De Paris, le 30 Mai. Ce qui suit est un détail circonstancié d'une révolution qui arriva le 22 de Mai, 1765, dans la ville de Quito, capitale du gouvernement de Perou:

Une Dame écrivit ce jour un billet à Don Juan Diare Henexa, Directeur de la Douane, établie depuis peu; lui conseillant de fuir au plus vite, s'il vouloit éviter une mort cruelle. Henexa profita du conseil, et se refugia, avec l'Auditeur et le Président de la cour royale, au Couvent de St. Dominique, ce qu'ils firent fort à propos; car il s'assembla dans la même nuit un corps considérable du peuple qui mit le feu à la Douane, croyant que le Directeur y étoit encore. Soixante hommes périrent dans le tumulte, et le feu consumma, entre autres choses, 14000 doubles Pistoles d'Espagne. On fit des soulèvements dans tous les quartiers de la ville; et ce qu'il y a d'étonnant, et qui est presque incroyable est, que tous les habitans de ce pays immense, composé de de 28000 villes, bourgs et villages, ont déployé l'étendard de la rébellion le même jour et à la même heure.

L'Evêque de Quito, voyant avec horreur cette rébellion générale et préméditée, proposa une capitulation, qu'ils ne voulerent accepter qu'aux conditions suivantes:

I. Que tous les étrangers Européens seroient obligés de quitter la ville dans huit jours.
II. Que l'artillerie, munitions, et armes qui étoient dans les magasins du Roi seroient livrés aux rebelles sans délai.
III. Qu'une exemption de taxes et tributs de toutes espèces seroit la loi fondamentale.
IV. Que tous les Esclaves seroient affranchis par un indulto général.
V. Que les criminels qui étoient enfermés dans les prisons seroient mis en liberté.

En conséquence du premier article, tous les étrangers qui étoient dans la ville de Quito, quitterent la ville déguisés en habits de Prêtres et de Moines. et ils laisserent après eux tous leurs effets.

On ajoute, que les conspirateurs, à fin de secouer tout à fait le joug Espagnol, insisterent d'élire un Roi dans la Personne du Comte d'Herba Florida, alors Vice-roi du pays, lequel malgré ses protestations, "Qu'il aimoit mieux de mourir que d'ôter une couronne à son Souverain légitime," fut obligé, le couteau à la gorge, de se laisser proclamer Roi de Quito.

L'Evêque de Quito, ayant voulu s'échapper, fut enfermé de près.

Cette nouvelle a été apportée au Vice-roi de Santa Fé, par un courier envoyé exprès de Santa Martha le 3 d'Octobre, 1765. Et on a eu avis depuis, que le Vice-Roi de Santa Fé, ne se trouvant pas en sûreté, s'étoit d'abord retiré dans un Couvent; mais qu'il s'étoit retiré ensuite du côté d'Honda, ayant abandonné toutes les affaires de son gouvernement.

De Livourne, le 31 Mai. Il paroît tous les jours de plus en plus évident, que le Marquis de Marbeuf est résolu d'attaquer les mécontents de Corse. On dit qu'il a depuis peu demandé des habitans de l'isle un certain nombre de chevaux de relais, en les menaçant d'exécution militaire en cas de refus; et que le Général Paoli se préparoit à soutenir l'attaque quelque qu'en soit l'événement, étant déterminé à répandre la dernière goutte de son sang pour maintenir son indépendance et celle de ses compatriotes.

De LONDRES, le 3 Juin.

La sagesse de la législation, en revoquant l'Acte des Timbres, est aussi évident, en la bien considérant, à l'esprit le plus borné, comme il est que deux et deux font quatre; dont les bonnes conséquences sont: Que le commerce fleurit de nouveau; que les manufacturiers et les artisans, dans leurs branches innombrables, suivent leurs honnêtes occupations; et nombres d'autres qui patissoient par le manque des nécessaires ordinaires de la vie, faute d'être employés, sont rendus membres utiles de la société. L'état croupissant auquel cet acte auroit réduit le commerce et le négoce, et le train de maux qui en auroit suivi, ne peuvent être suffisamment décrits pour en donner une idée parfaite, comme personne ne peut savoir ni quand ni où ils auroient fini. L'imagination ne peut concevoir les horreurs d'une pareille scene! Qu'il est donc heureux pour cette nation et pour ses colonies qu'on n'ait pas laissé paroître cette scene de misere.

Le 5 de Juin. On pense qu'un des plus grands crimes du Comte de Lally, étoit d'avoir des biens immenses, comme il étoit riche de 2,000,000 Sterling, et que ses biens ont été saisis pour l'usage du gouvernement François. Un grand nombre de la noblesse, dégoûté de ce fatal catastrophe, a pris le parti de se retirer de la cour.

On nous dit, qu'il se négocie quelque affaire d'importance à la cour de Berlin; car par le traité défensif, conclu avant la dernière guerre, entre la Grande-Bretagne et le Roi de Prusse, il étoit convenu entre les parties contractantes, que s'ils se trouvoient obligés de prendre les armes, l'un d'eux ne seroit pas le paix sans le consentement de l'autre: L'on sçait que ce traité a été cassé sans cérémonie de la part des Anglois. En conséquence de quoi le Roi de Prusse se dit en droit de jouir d'une partie des conquêtes à l'Amérique; car lorsque deux Princes en alliance font la guerre, les conquêtes faites par l'un ou l'autre sur l'ennemi commun, appartiennent à tous les deux, et doivent se partager comme les profits ou pertes de deux associés dans le commerce. Par cette raison le Roi de Prusse a représenté au dernier Ministère, que pendant qu'il ne gaignoit que des coups, nous n'étions pas en droit d'emporter tous les profits faits dans cette guerre commune; et il avoit donc fait une demande solennelle d'une partie des conquêtes, soit la Dominique, l'isle de Tobago, ou quelque autre endroit; ou bien, comme l'Hanover étoit situé près de lui, il déclara, que si l'Angleterre ne lui rendoit pas justice, il se la rendroit lui-même. La conséquence de cette déclaration a été, que le dernier Ministère a sorti de place, et que le présent y a entré.

lies at his Elbow, if England does not do him Justice, he will do Justice to himself. The Consequence of this Declaration was, the late Ministry moved out, and the present Ministry moved in. As Mr. PITT resigned because the Treaty with the King of Prussia was broken, it was thought that, by bringing him in again, we should be able to make Peace with the Prussian Monarch, and, for a Sum of Money, induce him to relinquish his Pretensions to Part of our Conquests; but whether this Scheme will succeed or not, does not yet appear, and is now upon the Eve of Determination. Possibly, if the Earl T---e and Mr. Pitt were to accept, the King of Prussia would, in Compliment to them, relinquish all Pretensions in the West-Indies, as they seem to have been made more in Order to disconcert the Measures of L. B---, than out of Intention of Detriment to Britain. But, if we may judge from Appearances, the Ministry are afraid to lay the Prussian Demands before the Parliament. We see that one spirited Nobleman has resigned; and as, from his Office of the Northern Department, all those Negotiations must have passed through his Hands, he has, in all Probability, resigned, because he would not venture to sign his Name to the Prussian Articles of Accommodation. The Great Commoner, foreseeing the Storm, has retired to Bath, that he may not again be accused of continental Connections; and others of the Ministry, it is said, stand upon the Tip-toe of Resignation. A Courier has been dispatched to Madrid, with Dispatches for the Earl of Rochfort, directing his Excellency, among other Things, to communicate to the Ministers of his Catholic Majesty the Regulations which have been made by the Ministry and Parliament of Great-Britain, for the Establishment of several free Ports at Jamaica, Dominica, &c. In Order that the Court of Madrid may give Advice thereof to the Governors of the Spanish Settlements in America, for the mutual Benefit of the Commerce of the Subjects of the Two Powers.

Before a great Man lately resigned, it is said he acknowledged his Readiness on all Occasions to serve the Public, and the best of Princes; but greatly lamented the Want of the Assistance in the Administration of that *only Man*, who was capable of bringing the Nation into its former Vigour and Strength; and concluded, that if he came in, he himself would cheerfully serve under him.

It is said that the Right Hon. the Earl of Dartmouth will shortly be appointed Secretary of State for his Majesty's Colonies and Plantations in America.

June 7. Yesterday Morning His Majesty reviewed General Keppel's Regiment of Foot in Hyde-Park. They are to return to Salisbury, from thence they will march to Portsmouth, there to embark for America.

At one of the late Reviews, the Regiments went thro' their Evolutions so well, that they were honoured with the Title of Royal by his --- on which Occasion an Officer observed, that the Addition of a Penny a Day to their Pay, would be a much more essential Compliment.

Thursday a Company of Matrosses embarked on Board a Transport Vessel at Woolwich for Quebec.

June 10. We can assure the Public, from undoubted Authority, that the Report industriously spread of a Coolness between Mr. Wilkes and a staunch Friend of his, is totally Void of all Truth, and only propagated to cover the Shame and Ingratitude of those for whom he has made a Bed of Roses, and who, to their eternal Dishonour, suffer him still to lye on a Bed of Thorns, notwithstanding all their Promises to the contrary; and that the true Reason of Mr. Wilkes's Departure was owing to the Advice of two eminent Lawyers, after two long Consultations on the Wednesday Night and Thursday Morning preceding his Departure, at both of which his Friend attended.

It is said, that the Royal Nuptials of His Danish Majesty and the Prince Stadtholder of Holland with their Royal Highnesses Princess Caroline Matilda and Princess Louisa Ann of England, will be celebrated much about the same Time.

It is said, that Twelve Thousand is the Number of Horses commissioned to be bought up for the Prussian Service.

We are informed that the Inhabitants of the Island discovered by the Dolphin Man of War, who are about nine Feet high, are of a tawney Complexion, and cloath themselves with Skins of wild Beasts; the Children in their Mothers Arms measure about four Feet in Height; one of these Infants was decorated with Ribbands by some of our People, which so much delighted the Inhabitants, that they came down to the Sea-Shore in great Numbers, bringing with them the choicest Produce of their Country.

'Tis said that certain Dispositions of the French, in the Mediterranean, will occasion our Fleet to be considerably augmented on that Station.

Private Letters from Madrid mention, that several Noblemen had received Orders to retire to their Estates, on their being suspected by the Court in spiriting up the late dangerous Insurrections in the Capital of the Kingdom.

Some Accounts from Spain inform, that fresh Troubles had broke out in the Province of Estramadura.

It is said, that the Reason of the Earl of Rochfort's preparing to quit Madrid, is that he does not think himself quite Safe there, in the present unsettled State of that Kingdom.

A Morning Paper says, that Mr. P---, on being solicited to take some Part of the Affairs of the Helin upon him by a certain great Man, who has an Intention to resign, made this Reply, "My Lord, these Legs that I at present make shift to stand on, and the Constitution of my poor Country, labour under the same Infirmary, for they are both very unsteady; it will be Work enough for me in future to keep these in good Plight; let Statues on firmer Pedestals administer Physic to the other."

It is said that there will, by the Time of Captain Palliser's Arrival at Newfoundland, be twenty English Men of War and armed Tenders upon the Coast.

June 12. A Report prevailed Yesterday upon Change, that an Account was just received of some fresh Insurrections in Spain, and that a great Personage, thinking his Person in Danger, had retired from the Kingdom till Tranquillity shall be restored.

June 14. When the Hon. House of Commons waited on His Majesty with their Address of Thanks, for communicating to them the intended Marriage of his Sister Princess Caroline Matilda with the King of Denmark, his Majesty was pleased to give them the following Answer:

"Gentlemen, I have great Satisfaction in receiving this affectionate and dutiful Address, and return my Thanks to the House of Commons, for this further Instance of their Regard for me and my Family."

June 19. The Portion of the Princess Caroline Matilda, betrothed to the King of Denmark, will be paid out of the ordinary Revenues of the Crown. 'Tis said that it will be 190,000l. Sterling; that the King is authorized to advance this Sum; and that the Parliament will re-imburse it at the Opening of the next Session. As to the Establishments for the Dukes of York and Gloucester, and Prince Henry Frederick, they will likewise be settled in the approaching Session of Parliament. The 45,000l. Sterling which the late Duke of Cumberland enjoyed, will be divided between their Royal Highnesses; and the two Eldest will have, one a considerable Employment in the Marine, and the other an eminent Post in the Army; so that the Public will sustain no additional Expence in this Article; but there is a Talk of augmenting next Year to a Million Sterling, the annual Sum of 800,000l. destined for the Support of the Royal Family.

The Irish Populace are all in a Flame about the rejecting of the Bill, lately sent over to obtain the Establishment of septennial Parliaments.

June 20. The Report of a Massacre of the Spaniards in Mexico seems to gain Credit; and it is very confidently said, that the Insurrections in Spain are of a more important Nature than has yet appeared from any of the public Accounts.

June 21. A Letter from Madrid has these Passages: "The Commotions, which we flattered ourselves had been suppressed by the Flight of the Marquis de Squilace, are now blazing out with such additional Violence, as threaten, in a very serious Manner, the total Destruction of the Kingdom. A Number of our principal Families talk of retiring, till they see the Issue of these Affairs, and several have already actually set out for England. From America we have received Advices, that every Thing is in the utmost Disorder, so that the Affairs of the Spanish Monarchy seem in every Quarter to be extremely critical. The thinking Part of the People are of Opinion, that the Jesuits are at the Bottom of all these Disturbances. The English Ambassador's Return to his own Court, in the Midst of all our Confusions, occasions a Variety of Speculations."

June 24. We are credibly informed, that several new Forts will be erected this Summer in the new-acquired Settlements in America, for the better Protection of the Trade with the several Indian Nations.

June 27. Some Person's pretend to be assured, that the King of Prussia has made Instances to our Court to induce it to cede to him one of the British Islands in America, and that there is great Appearance that his Demand will be complied with.

June 28. They write from Paris, that Count d'Estaing, late Governor of St. Domingo, has, contrary to the Opinion of every Body, found Means to exculpate himself of the Charges brought against him for Mal-Administration in the West-Indies.

It is reported that Canada Bills have lately had a considerable Fall at Paris.

According to private Advices from Madrid, the Court of Spain is said to entertain some Jealousy of our late Discoveries in the South Sea.

Comme Monsieur Pitt avoit resigné par ce que le traité avec le Roi de Prusse avoit été cassé, on pensoit qu'en le faisant rentrer en place nous pourrions faire la paix avec ce Monarque, et l'engager par une somme d'argent à quitter ses prétentions à une partie de nos conquêtes; mais il ne paroit pas encore si ce projet, qui est à la veille d'être déterminé, aura lieu ou non. Probablement si le Comte T---e et Mr. Pitt eussent accepté des places, le Roi de Prusse auroit pu, par égard pour eux, abandonner toutes ses prétentions aux Indes Occidentales, vu qu'elles paroissent avoir été faites plutôt pour déconcerter les mesures du Comte de B---e, qu'à dessein de nuire à l'Angleterre. Mais s'il est permis de juger des apparences, le Ministère craint de présenter les demandes du Roi de Prusse au Parlement. Nous voyons déjà qu'un Seigneur distingué par ses sentimens, a resigné, vu qu'ayant été chargé de la régie du département Septentrional, il auroit fallu que toutes ces négociations eussent passé par ses mains, il y a donc lieu de croire qu'il a resigné par ce qu'il ne vouloit pas s'hazarder à signer son nom à l'article d'accommodement avec le roi de Prusse. Le membre distingué de la Chambre des Communes prevoquant l'orage qui s'élevait, a pris le parti de se retirer à Bath, à fin de n'être pas encore accusé d'avoir formé des liaisons sur le continent, et on dit que d'autres Messieurs dans le Ministère sont tous prêts à resigner.

On a expédié un courrier à Madrid, avec des dépêches pour le Comte de Rochefort, ordonnant, entre autre choses, à son Excellence, de communiquer aux Ministres de sa Majesté Très Catholique, les réglemens qui ont été faits par le Ministère et par le Parlement de la Grande-Bretagne, pour établir plusieurs ports francs à la Jamaïque, à la Dominique, &c. à fin que la cour de Madrid puisse en donner avis aux gouverneurs des établissemens Espagnols à l'Amérique pour l'avantage mutuel du commerce des sujets des deux puissances.

Avant qu'un certain grand personnage a dernièrement resigné sa place, il a déclaré qu'il étoit toujours prêt à servir le public, et le meilleur des Princes; mais qu'il se plaignoit fort de se trouver privé dans l'administration de l'assistance du *seul homme* capable de remettre la nation dans sa force et vigueur ancienne; et il conclut, que si ce Monsieur vouloit entrer en charge, il serviroit avec plaisir sous lui.

L'on dit que le Très Honorable Comte de Dartmouth sera bientôt nommé Secrétaire d'Etat pour les colonies et établissemens de la Majesté à l'Amérique.

Le 7 Juin. Hier au matin sa Majesté a passé le régiment d'infanterie du Général Keppel en revue à Hyde Park. Ce régiment doit retourner à Salisbury, où il se mettra en marche pour se rendre à Portsmouth, où il doit être embarqué pour aller à l'Amérique.

A une des revues faites depuis peu, les régimens firent si bien toutes les évolutions qu'ils ont été honorés du titre de Royaux par sa ---. A laquelle occasion il a été observé par un Officier, que l'addition d'un fol par jour à leur paye seroit un compliment bien plus essentiel.

Une compagnie de soldats d'Artillerie fut embarqué Jeudi dernier à bord des navires de transport à Woolwich pour aller à Québec.

Le 10 Juin. Nous pouvons assurer le public, et cela de très bonne part, que le bruit qui a été indistinctement répandu, qu'il subsistoit une froideur entre Monsieur Wilkes et un de ses fidèles amis, est absolument sans fondement, et que ce bruit n'a été répandu qu'à dessein de couvrir la honte et l'ingratitude de ceux qu'il a fait coucher sur des roses tandis qu'ils le laissent coucher sur des épines, nonobstant toutes leurs promesses du contraire; et que la vraie raison du départ de Monsieur Wilkes, étoit l'avis de deux Avocats de distinction, après deux longues consultations tenues le Mercredi au soir et le Jeudi au matin avant son départ, auxquelles son ami a assisté.

L'on dit que le mariage du Roi de Danemarck et celui du Prince Stadtholder d'Hollande, avec leurs Altessees Royales la Princesse Caroline Matilde et la Princesse Louise Anne se célébreront vers le même tems.

L'on dit que le nombre de chevaux qui doivent être achetés par commission pour le service du Roi de Prusse est de 12000.

On nous informe que les habitans de l'isle dont le découverte à été faite par le Dauphin, vaisseau du Roi, ont environ neuf pieds d'hauteur, qu'ils sont d'un teint basané, et qu'ils se couvrent de peaux de bêtes fauves; que les enfans entre les bras de leurs meres mesurent environ quatre pieds d'hauteur. Quelques uns de nos gens ornent un de ces enfans de rubans, ce qui flatta si fort les habitans qu'ils descendirent en grands nombres jusques au bord de la mer, apportans avec eux les meilleurs articles du cru de leur pais.

L'on dit que de certaines dispositions de la part des François du coté de la Méditerranée seroit cause que notre flotte seroit considérablement augmentée dans ces parages.

Des lettres particulières de Madrid font mention, que plusieurs gens de distinction avoient eu ordres de se retirer à leurs terres de campagne, etans soupçonnés par la cour d'avoir suscité les soulèvemens dangereux faits depuis peu dans la capitale de ce royaume.

Quelques avis d'Espagne portent, que de nouveaux troubles viennent de s'élever dans la Province d'Estramadura.

L'on dit que ce qui fait que le Comte de Rochefort se prepare à quitter Madrid est, qu'il ne s'y eroiyot pas tout à fait en sûreté, dans la présente situation scabreuse du royaume d'Espagne.

Une des Gasettes du matin dit, que Mr. P---t ayant été sollicité à prendre le gouvernail de l'administration des affaires, par un grand personnage qui a dessein de resigner, lui fit cette reponse: "Monsieur, ces jambes sur lesquelles j'ai de la peine à me soutenir, et la constitution de ma pauvre patrie, paroissent attaquées de la même maladie, car elles sont également infirmes. Ce sera assez de besogne pour moi à l'avenir de soigner celles-ci; que des statues soutenues par des piédestaux plus fermes soignent l'autre."

On dit qu'il y aura à Terre-neuve 20 vaisseaux de guerre et corvettes armées, vers le tems que le Capitaine Palliser y arrivera.

Le 12 Juin. Il a été ébruité hier à la Bourse, qu'on venoit de recevoir des nouvelles de quelques nouveaux soulèvemens en Espagne, et qu'un grand personnage ne s'y croyant pas en sûreté, s'étoit retiré du royaume en attendant le rétablissement de la tranquillité.

Le 14 Juin. Lorsque l'Honorable Chambre des Communes se rendit auprès du Roi, avec leur adresse de remerciemens, de ce que sa Majesté leur avoit communiqué le mariage prémédité entre la sœur la Princesse Caroline Matilde et le Roi de Danemarck; il plut à sa Majesté de leur faire la réponse qui suit:

"Messieurs, je reçois avec bien de la satisfaction, cette adresse affectionnée et obéissante, et je fais mes remerciemens à la Chambre des Communes, de cette nouvelle instance de leur attention tant pour moi que pour ma famille."

Le 19 Juin. La dot de la Princesse Caroline Matilde, fiancée au Roi de Danemarck, sera payée sur les revenus ordinaires de la Couronne; et il sera, dit-on, de £. 190000 Sterling: Que le Roi est autorisé à avancer cette somme; et que le Parlement la remboursera à l'ouverture de la première séance. A l'égard des établissemens des Ducs d'York et de Gloucester et du Prince Henri Frederic, ils seront aussi ajoutés à la prochaine séance de Parlement. Les £. 45000 desquelles le feu Duc de Cumberland jouissoit, seront partagés entre leurs Altessees Royales, et les deux aînés auront l'un d'eux un emploi considérable dans la marine, et l'autre un poste distingué dans l'armée, de façon que cet article ne causera pas de nouveaux frais au public, mais on parle d'augmenter l'année prochaine à un million Sterling, la somme annuelle de £. 800000 destinée pour le soutien de la Famille Royale.

La populace d'Irlande a pris feu, de ce que le Bill qui a été envoyé en Angleterre pour l'établissement de l'élection de représentans au Parlement tous les sept ans a été rejeté.

Le 20 Juin. Le bruit d'un massacre des Espagnols au Mexique paroit vrai: Et l'on dit avec confiance, que les soulèvemens en Espagne sont plus sérieux qu'il n'a encore été dit par aucun des papiers de nouvelles publiques.

Le 21 Juin. Une lettre reçue de Madrid contient les passages qui suivent: "Les soulèvemens que nous nous flattions de voir supprimés par la fuite du Marquis de Squilace, éclatent avec plus de violence que jamais, de façon à menacer très sérieusement la parfaite destruction du royaume. Un nombre de nos principales familles parlent de se retirer en attendant l'événement de ces affaires, et plusieurs sont déjà parties pour Angleterre. Nous avons des avis de l'Amérique, que tout y est dans le dernier desordre, de façon que les affaires de la Monarchie Espagnole paroissent être dans tous les quartiers dans une situation fort critique. La partie sensée du peuple est d'avis que les Jesuites sont au fond de ces troubles. Le retour de l'Ambassadeur Anglois en son pais au milieu de toutes nos confusions donne lieu à bien de conjectures différentes."

Le 24 Juin. Nous sommes informés de bonne part, qu'on bâtitra cette été plusieurs forts nouveaux, dans nos établissemens nouvellement acquis à l'Amérique, pour donner plus de protection au commerce avec les différentes nations sauvages.

Quelques personnes prétendent être bien informées, que le Roi de Prusse a fait des instances à notre cour pour l'engager à lui ceder une des îles Britanniques à l'Amérique, et qu'il y a beaucoup d'apparence que sa demande lui sera accordée.

Le 28 Juin. On écrit de Paris, que le Comte d'Estaing, ci-devant Gouverneur de St. Domingue, a, contre l'opinion de tout le monde, trouvé les moyens de se disculper des accusations portées contre lui pour des malversations commises par lui aux Indes Occidentales.

Il court un bruit que les papiers du Canada ont tombé considérablement à Paris depuis peu. Suivant quelques lettres particulières de Madrid, il paroit que la cour d'Espagne entretient quelques jalouses au sujet de nos nouvelles découvertes à la mer du Sud.

Le 1 de Juillet. L'on dit que les quantités d'Eau-de-vie qu'on a fait entrer depuis peu, venantes de France, sont si grandes, qu'à peine y reste-t'il trois pipes à vendre dans le pais.

BOSTON, July 18.

We hear from Newbury-Port, that the Inhabitants of that Town, at a Meeting last Week, gave their Representative Instruction to use his Influence that the Loss of the Sufferers in the Town of Boston be paid out of the public Treasury.—We also hear from Almsbury, that that Town had done the same.

QUEBEC, SEPTEMBER 22.

On Friday the 12th Instant, arriv'd at Montreal, on his Way here, attended with several Gentlemen of Distinction, the Honorable GUY CARLETON, Esq; Lieutenant-Governor of this Province, and Brigadier-General of His Majesty's Forces, &c.—He is hourly expected in Town.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC, Inward Entries.

Ship Richard & Benjamin, Anthony Robinson, from Falmouth, Ship Prince of Wales, Alexander Clark, from London and Falmouth.

Cleared Out. Ship General Conway, John Lee, for London, Snow Dolphin, Nicholas Lemefurier, for Louisaurg, Schooner Kennedy, Andrew Mac Vay, for Greenock.

ADVERTISEMENTS TO BE SOLD,

BRIGANTINE, of the Burthen of One Hundred and Thirty-six Tons, double decked, New-England built; is about two Years old, a prime Sailor, well fitted for the Sea, and has two Suits of Sails. Enquire of the Printers.

A VENDRE,

UN BIGANTIN de 136 Tonneaux de port, à deux ponts, bâti à la NOUVELLE ANGLETERRE il y a environ deux ans, excellent voilier, bien fourni pour la Mer, ayant deux jeux de voiles.—On aura la bonté de s'adresser aux IMPRIMEURS.

ALL Persons indebted to the Estates of Messrs. Fulton & Anderson, and George Fulton, deceas'd, are desired to pay the same to DUNCAN ANDERSON, on or before the 10th Day of October next, or they will be immediately sued for the same: And all Persons who have any Demands on the said Estates, are desired to settle the same, with THOMAS DUNN, and) Executors to the said DUNCAN ANDERSON,) Mr. George Fulton.

QUEBEC, 20th September, 1766.

TOUTES personnes qui doivent à la succession de feu Messieurs Fulton & Anderson, ou à celle de George Fulton, sont priées de faire paiement à Duncan Anderson au Dix d'Octobre prochain ou avant; faute de ce faire, elles seront incessamment poursuivies pour les dettes respectives qu'elles doivent: Et toutes personnes auxquelles les dites successions doivent, sont priées d'ajuster leurs comptes avec THOMAS DUNN,) Exécuteurs Testamentaires DUNCAN ANDERSON,) du dit George Fulton.

A Québec, le 20 Septembre, 1766.

JUST IMPORTED in the PROVIDENCE, from LONDON, and to be Sold by HENRY BOONE, in the Lower-Town,

GOOD Green and Bohea Tea, choice Old Red Port, and French Wines in Bottles, with a regular Assortment of DRY GOODS suitable for the Country.

Nouvellement arrivés de LONDRES, dans le navire la PROVIDENCE, et à Vendre par HENRI BOONE, à la Basse-ville de Québec,

DU bon Thé Vert et Boui, d'Excellent Vieux Vin Rouge de Port, et Vins François en Bouteilles; et un ASSORTIMENT regulier de MARCHANDISES SECHES convenables au Pais.

WHEREAS John Henry Cook, a Deserter from his Majesty's Service, who has for some Time liv'd in the Parish of St. Ann's below, pass'd by the Name of John Keller, and practis'd as Surgeon or Apothecary, left his Horse and Calf, with some Drugs therein, in the Hands of Ensign WINTER, of the 27th Regiment, promising to return for them, which he has never yet done. Now this is to acquaint said Cook, alias Keller, that he may have his Horse, Calf and Drugs, by applying personally, or acquainting said Ensign WINTER where he may be found.

N. B. The Drugs, being left at the House where he parted from Ensign Winter, have since been deliver'd to a Sergeant of the first Battalion Royal Americans.

TO THE PRINTERS, &c.

THE Want in this City of a Protestant School-Master, understanding English, and qualifi'd to instruct Youth in the French and learned Languages, has been often mentioned to me with the Desire and Expectation of my representing it to proper Persons in England. It is with great Pleasure that I can now inform my Protestant Fellow-Subjects, that this Want is no more. By what has been from Time to Time reported upon it, it was supposed a Person who shou'd come recommended for his Qualifications and Morals, from proper Authority, would meet with the Countenance becoming his Deserts; and upon this Supposition a Gentleman is come, whose Name is De Croix, and lodges at Mr. Le Moine's, near the Church in the Lower-Town, with a View to settle here as a Teacher of Languages. He comes recommended in the amplest Manner, and by Persons of Eminence amongst the Learned, as well for his Morals as Learning, upon their personal Knowledge of him.

He proposes opening School for the Instruction of Youth, as soon as he is assur'd of a few Scholars to begin with. He will also attend upon Gentlemen and Ladies at their Houses, who may treat with him upon Terms as his Lodgings; on their sending he will wait on them where they shall appoint him. Besides the Latin and Greek, he teaches the Italian, French, Spanish and Low Dutch. With Respect to what I know of his Skill, in such of these Languages as I understand, and what I have heard of it as to the rest, from those who are competent Judges, I wou'd not do him Justice, without incurring the Suspicion of regarding him with a Degree of Partiality, and speaking of his Merits too highly. I hope we shall not be wanting here in giving him the best Encouragement we can, and if we are still deficient, upon Application to some of the Societies at Home, I doubt not but we shall be assisted. I am, Gentlemen, Yours, &c. J. BROOKE.

To be Sold, by the Maker, just arrived from Yorkshire, in England,

LARGE Parcels of knit mill'd Stockings, Caps and Mitts, made after the best and most modera Patterns, and at the lowest and most reasonable Prices. Any Gentlemen, inclinable to favour him with their Orders for the next Year, may (by directing to, or enquiring for JAMES HAWKINS, next Door to Simpson's Coffee-House, in the Lower-Town of Quebec) be treated with by the above Maker, who will undertake to furnish them with Worsted, Yarn, or any of said Articles; and they may be supplied with any Quantity, and may likewise depend on having their Commands most faithfully and duely obeyed, by JAMES HAWKINS.

A VENDRE par le MANUFACTURIER, qui vient d'arriver de Yorkshire en ANGLETERRE,

UNE grande quantité de Bas, Bonnets et Mitaines, tricottés & drapés, faits sur les meilleurs modeles et les plus modernes, et aux prix les plus bas et les plus raisonnables. Tous Messieurs qui voudront bien lui donner leurs ordres pour l'année prochaine, pourront traiter avec lui en s'informant de lui, ou en s'adressant par écrit à Jacques Hawkins, à la maison qui joint le Caffé de Simpson à la Basse-ville de Québec; et il entreprendra de leur fournir telles quantités des dits articles qu'ils souhaiteront soit ce gros ou fins, et ils peuvent s'assurer que leurs ordres seront fidelement et exactement exécutés par JAQUES HAWKINS.

On vient de faire entrer, dans la Marie et Susanne, venant de Londres, de Topsham et de Fayal, les Marchandises suivantes, qui sont à Vendre par JEAN AITKIN, à la Basse-ville de Québec.

DU bon Vin de Fayal et de Lisbonne, du Vin de Madeira d'une qualité exquise, du vieux Vin Rouge de Port de la première qualité, de l'Eau de Vie de Bled et de l'Eau de Vie de France, du Cordage de différentes proportions, des Draps fins d'Angleterre de la première qualité; Un Assortiment de Bas, Toiles, Marchandises de Laine, et de presque tous les articles qui conviennent pour le commerce de ce pais. Comme le dit JEAN AITKIN se propose de partir cette Automne pour Europe, il vendra le restant du fond de son magasin à bonne composition: Et il prie tous ceux qui lui doivent, ou à la Société de Douglas & Aitkin, de payer incessamment, à fin qu'il ne se trouve pas, à son départ de la Province, dans la facheuse nécessité de laisser leurs comptes entre les mains d'un procureur. A Québec, le 1 Septembre, 1766.

De BOSTON, le 18 Juillet.

Nous apprenons du port de Newbury, qu'à une assemblée qui a été tenue la semaine dernière, les habitans ont donné des instructions à leur représentant de faire ses efforts pour que les pertes de ceux qui en ont souffert dans la ville de Boston soient payées sur la caisse du trésor public: Nous apprenons aussi d'Almsbury, que cette ville a donné les mêmes instructions à leur représentant.

QUEBEC, le 22 Septembre.

L'Honorable GUY CARLETON, Ecuier, Lieutenant-Gouverneur de cette Province, et Brigadier-Général des Armées du Roi, &c. accompagné de plusieurs Messieurs de distinction, arriva à Montréal le 12 de ce mois, dans son chemin pour se rendre ici, où on l'attend à chaque moment.

AVERTISSEMENTS.

A Vendre par Encan public, Mercredi prochain, à 11 heures du matin, au Caffé de Simpson, à la Basse-ville,

TOUTES les maisons et terres tant à Québec qu'à Gaspé, qui appartenoient ci-devant à Philip Payn, mais actuellement transportées en dépôt pour l'avantage mutuel de tous ses Créanciers.

Les Conditions seront stipulées dans le tems de la Vente.

- I. LOT. Une concession de terrain, avec un magazin bâti sur une partie d'icelui, dans une situation fort commode, près du Cul de Sac. Cette concession est faite et passée, et elle sera livrée à qui il appartiendra en s'adressant convenablement, sujete à un petit cens.
II. LOT. Une concession de terres à Gaspé, avec toutes les bâtisses construites sur icelles, dans l'état où elles sont actuellement.
III. LOT. Tout le corps de logis principal, avec les granges, étables, hangars, jardins, et pâturages, appartenans à icelui, situés en dehors de la Porte St. Louis, connus sous le nom de Mont Pleasant.
IV. LOT. Une Allée d'environ 50 tonneaux, très commode pour charger et décharger des bâtimens en rade, avec son ancre, ses cables, &c. On la nomme la Black Yoke. Pour d'autres particularités on pourra s'adresser à Thomas Aylwin ou à George Gregory, Syndics, qui sont prêts à traiter avec toute Personne qui voudra acheter le tout ou partie par vente particulière.

To be SOLD by Auction, on Wednesday Morning next, at 11 o'Clock, at SIMPSON'S Coffee-house in the Lower-Town,

ALL the Houses and Lands, at Quebec and Gaspé, late the Property of Philip Payn, now made over in Trust for the mutual Benefit of his Creditors.

The Conditions will be expressed at Time of Sale.

- I. LOT. A Grant of Land with a Store built on Part of it, situated on a convenient Spot, near Cul de Sac: The Grant is pass, and will be delivered on proper Application, subject to a small Quit-Rent.
II. A Grant of Lands at Gaspé, with all the Buildings thereon, in the Conditions they are now in.
III. All that Capital Messuage, with the Barns, Stables and Out-houses, Gardens and Pasture there-to-belonging, situated without St. Louis-Gate, known by the Name of Mount Pleasant.
IV. A Lighter, of about 50 Tons, very convenient for lading or unlading Vessels in the Harbour, with her Anchor, Cables, &c. She is called the Black Yoke. For further Particulars, inquire of THOMAS AYLWIN, or GEORGE GREGORY, Trustees, who are ready to treat with any Person, for the Whole or Part, at private Contract. Quebec, 20th September, 1766.

COMME il a été mis dans la Gazette du 15 de ce Mois, à l'article de Paris du 19 Mai dernier, que Mr. CADET avoit été de nouveau arrêté et conduit à la Bastille: Ceci est pour avertir que c'est un bruit sans fondement, ayant reçu de mon dit Sieur CADET des lettres du 23 et 25 Mai, et du 11 Juin derniers.

A Québec, le 18 Septembre, 1766.

HOUDIN.

As it was mentioned in the Gazette of the 15th Instant, in the Paris Article of the 19th of May last, that Mr. Cadet was arrested a new, and conducted to the Bastille, this is to inform the Public, that this Report is groundless, as I have received Letters from said Mr. Cadet, of the 23d and 25th May, and 11th of June last.

Quebec, 18th September, 1766.

HOUDIN.

Ceci est pour avertir LES HABITANS FRANÇOIS de la Ville de Québec, QUE PATRICE M. CLEMENT, enseignera aux enfans

François (à son Ecole au College des Jesuites) à lire, à écrire, et à parler la Langue Angloise, à un prix fort raisonnable: Ceux qui voudront bien lui envoyer leurs Enfans, peuvent s'assurer qu'ils seront instruits avec soin. Et comme toutes les affaires publiques de cette Province se font à présent, et se feront à l'avenir, en Langue Angloise, il espère que les Citoyens ne négligeront pas cette occasion de faire instruire leurs Enfans dans une Langue vivante, dont la connoissance ne peut manquer de leur être utile dans la suite de leurs jours.

Il enseigne aussi l'Arithmétique dans toutes les différentes parties, ainsi que l'Art de tenir les Livres suivant la méthode du Sieur Mair, la Géometrie, Mesurage et Arpentage, &c. &c.

N. B. Il loge chez Monsieur GRAY, et on pourra le trouver à son Ecole.

A SECOND DIVIDEND!

WILL be made to the Creditors of John Lequesne on Tuesday 30, if they send in their Accounts to Thomas Aylwin attel'd, on or before Saturday the 27th Instant. The Creditors will meet at Simpson's Coffee-house this Evening at Six o'Clock, on special Business. Quebec, September 15th, 1766.

UN SECOND DIVIDEND!

SE fera parmi les créanciers de Jean Lequesne, Mardi le 30, s'ils envoient leurs comptes attachés à THOMAS AYLWIN, Samedi le 27 de ce mois, ou avant.— Les Créanciers s'assembleront ce soir, à six heures, au Caffé de Simpson, pour des affaires particulières. A Québec, le 15 Septembre, 1766.

PETER TRAVERS,

INTENDING shortly to go to England, will sell the remainder of his Goods, consisting of Articles well assorted, and fit for the Country, much under the common Advance.

All Persons who have any Demands upon the Partnership of Peter Travers & Co are requested to bring in their Accounts, that they may be discharged: And all those indebted to said Partnership, it is hoped, will make speedy Payment, as very little longer Delay can be given.

Quebec, the 1st September, 1766.

PIERRE TRAVERS,

Ayant dessein de passer sous peu en Angleterre, il vendra le restant de ses Marchandises, consistant en articles bien assortis et propres pour le commerce de ce pais, bien au dessous du bénéfice ordinaire.

Toutes personnes auxquelles la Société de Pierre Travers & Co doit, sont priées d'envoyer leurs comptes pour en recevoir le paiement; et on espère que toutes personnes qui doivent à la dite Société payeront incessamment, comme il ne leur peut être accordé que très-peu de délai davantage.

A Québec, le 1 de Septembre, 1766.

July 1. It is said the Importation of Brandies from France, have for some Time past been so large, that they have scarce left three Pipes for Sale in all their Country.

JAMES HANNA has just imported, by the Eltham, Capt. COXEN, A Variety of JEWELLERY of the newest Fashion, and Variety of FRENCH NECKLACES.

He gives the highest Price for old Gold and Silver.

JAQUES HANNA vient de faire entrer, par l'Eltham, commandé par le Capitaine COXEN,

UNE quantité de BIJOUTERIES de différentes especes les plus à la mode, et un Assortiment de COLLIERS FRANCOIS.

Il donne le plus haut prix pour des vieux meubles en Or ou Argent.

SECRETARY'S OFFICE, 29th August, 1766.

QUEBEC, le 29 Aout, 1766. W H E R E A S by an Ordinance of the Commander in Chief, and His Majesty's Council, for this Province, bearing Date the Seventh Day of the last Month, it is therein Ordained and Declared, "That no Person or Persons whatever within said Province, after the Twenty-ninth Day of September next, shall be permitted or suffered to sell by Retail, any Rum, Brandy, Wine, Syder, or other spirituous and strong Liquors, mix'd or unmix'd, by whatever Name or Names they may be called and distinguish'd, or keep any common Tippling-House or Victualling-House, without taking out a Licence for that Purpose from this Office." This is therefore to give Notice, that the said Licences may be had of me, on the said Twenty-ninth of September, after which Day, all Persons presuming to retail Liquors as aforesaid, without such Licence, will be prosecuted as in the said Ordinance is directed.

By Order of the Commander in Chief of the Province,

J. GOLDFRAP, D. Secy.

Receiver-General's Office, in St. Louis-Street, Quebec, the 14th July, 1766. THOMAS MILLS, Esquire, Receiver-General of His Majesty's Dues, in the Province of Quebec, &c. being obliged by his Office (especially as far as relates to the Dues of the Fifth Penny, Alienation Fines, and Arrears of Quit-Rents, which became due to His Majesty since the Conquest of this Colony) to call upon all Persons, heretofore appointed for the receiving the said Dues, to render an Account of their Transactions therein, and likewise to call in such of the said Dues as have not been received, and still remain unpaid: Wherefore all Persons heretofore appointed to receive the said Dues, are hereby required to deliver in to me the said Receiver-General, at my Office in Quebec, a just and true Account of their Transactions therein, within one Month from the Date hereof, or to produce the Accounts which they have already given in, in Order to obtain proper Discharges, if the said Accounts shall be found just; in Default whereof, they will be sued with the utmost Rigour, as Depositories of the King's Monies. And all Persons indebted to His Majesty for any of the said Dues, on Estates dependent of the King's Domain, purchased by them since the Conquest of this Colony, or for Quit-Rents or Arrears of Quit-Rents, are hereby acquainted, That His Majesty, being desirous to treat them favourably, is graciously pleas'd to make them an Abatement, according to the Practice and Customs formerly observed in this Colony, on their giving in their Declarations at this Office, that is to say: Those in the District of Quebec within one Month, those in the District of Trois-Rivieres within two Months, and those in the District of Montreal within three Months, from the Date hereof, and every Person, who shall fail to deliver in such Declaration, within the Time hereby prescribed, shall not only forfeit all Pretensions to any Abatement, but Ejectments will also be brought against the Holders of such Estates, as Persons endeavouring to with-hold His Majesty's Dues, and to appropriate the same to themselves.

And in Order to prevent the concealing or with-holding any of the said Dues, all the Notaries of this Province are required, pursuant to the antient Custom, to furnish M. Panet, Esquire, Notary and Advocat, appointed by me for that Purpose, with an Extract of all Deeds or Conveyances, subject to the Payment of any of the said Dues, within three Months from the Date hereof; and to continue to furnish the like Extracts Quarterly for the future, or Certificates, importing that they have not pass'd any Deeds or Conveyances of Lands or Estates, dependent of the King's Domain, whereby any of the said Dues may become owing to His Majesty: And all Notaries, furnishing such Extracts, shall receive Payment for the same, at the same Rate that was formerly paid them.

THOMAS MILLS, Recr Genl.

Du Bureau du Receveur-Général, Rue de St. Louis, 14 Juillet, 1766.

THOMAS MILLS, Ecuier, Receveur-Général pour sa Majesté des Droits de la Province de Québec, &c.

Est obligé par le devoir de sa charge, particulièrement dans la partie qui concerne les Droits de Quint, Lots et Ventes, et Arrerages de Cens, d'us au Domaine de sa Majesté depuis la conquête de cette Colonie, de faire rendre compte à tous ceux qui ont été preposés pour cette recette de leur administration; comme aussi de parvenir à la rentrée générale des mêmes droits qui n'ont pas été percus, et qui sont d'us par divers, de telle façon que ce soit: A cet effet tous Receveurs qui ont été preposés ci-devant pour la perception des dits droits sont dûment avertis par ces présentes, de rendre un compte fidèle et exact de leur gestion au dit Receveur-Général à Québec, sous un mois, date des présentes, ou de produire les comptes qu'ils en ont rendu, pour leur en être delivré décharge valable si leurs comptes sont en règle, à peine d'être poursuivis par rigueur de loi, comme dépositaires des deniers de sa Majesté. Comme aussi tous ceux qui doivent des droits de Quint, Lots et Ventes, Arrerages des Rentes et Cens à sa Majesté, pour les biens qu'ils ont acquis, relevans de son Domaine depuis la conquête de cette Colonie, sont avertis, que sa Majesté voulant les traiter favorablement, elle veut bien leur accorder la remise des dits droits suivant les us et coutumes ci-devant observés en cette Colonie, en per-eux faisant leur déclaration au Bureau du dit Receveur-Général de Québec, Sçavoir: Ceux du district de Québec sous un mois, ceux du district des Trois Rivières sous deux mois, et ceux de Montréal sous trois mois, à compter du jour du présent avertissement, à peine contre ceux qui n'auront point fait leurs déclarations dans le tems ci-dessus prescrit, de ne pouvoir plus exiger aucunes remises, même d'être poursuivis à leurs frais en deguerpissement des biens par eux acquis, comme ayant voulu soustraire et s'approprier les droits d'us à sa Majesté.

Et pour qu'il ne puisse être caché et soustrait aucuns des dits droits, tous Notaires de cette Province sont obligés, suivant l'usage ancien, de fournir à Mr. Panet, Ecuier, Notaire et Avocat, commis par moi à cet effet, un extrait de tous les actes sujets aux dits droits, pour chacun desquels extraits leur sera payés suivant l'usage et coutume ci-devant usité, et ce sous le delai de trois mois, et de continuer à fournir les dits extraits tous les trois mois suivants, ou certificats qu'ils n'ont point passé d'actes concernant le Domaine.

THOMAS MILLS, Receveur-Général.

QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace; where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Six Shillings the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Nine Shillings the first Week, and Three Shillings each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IMPRIMERIE par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parloire, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avertissements d'une longueur modérée, dans une langue, à Six Chélin chaque la première semaine, et Un Chélin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer, dans les deux langues, à Neuf Chélin la première semaine, et Trois Chélin par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.

QUEBEC, à } Du SECRETARIAT, le 29 Aout, 1766. Sçavoir: } V U que par une Ordonnance du Commandant en Chef, et Conseil de sa Majesté pour cette Province, en date du septième jour de Juillet dernier, dans laquelle il est ordonné et déclaré, "Qu'après le vingt-neuvième jour de Septembre prochain, que l'on ne permettra, ou ne souffrira à personne ou personnes quelconques dans cette Province, de vendre en détail, du Rum de l'Eau-de-vie, du Vin, du Cidre, ou autres Boissons fortes, mêlées ou autrement, par quel nom qu'on puisse les appeller et distinguer; ou de tenir Cabaret ou Auberg, sans pour cet effet prendre une Licence de ce Bureau." C'est pourquoi ceci est pour avertir, que les dites Licences seront données par moi au dit jour vingt-neuvième Septembre, après lequel jour toutes personnes qui présumeront de détailler des Boissons, comme il est dit ci-dessus, sans pareille Licence, seront poursuivies selon ce qui est prescrit dans la dite Ordonnance.

Par Ordre du Commandant en Chef de la Province,

J. GOLDFRAP, D. Secrétaire.

TOUS ceux et celles qui doivent au feu Guillaume Mackenzie, ou à la Société de Mackenzie & Woolsey, sont priés de faire paiement sans délai au soussigné, Administrateur des biens du dit Guillaume Mackenzie, faute de quoi leurs comptes seront mis entre les mains d'un Procureur, pour faire des poursuites en justice; et tous ceux, auxquels le dit Mackenzie ou la dite Société doivent, sont priés d'envoyer leurs comptes, et ils seront payés au plutôt possible.

JEAN WOOLSEY.

RECEIVER-GENERAL'S OFFICE, 5th July, 1766.

QUEBEC, le 5 Juillet, 1766. W H E R E A S the Right Honourable the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury, by His Majesty's Command, have directed me to collect certain Duties, mentioned in a Proclamation of the Commander in Chief of this Province, dated this Day; His Majesty is however most graciously pleas'd to dispense (for the Present) with the Duties upon Dry Goods, imported into, as well as those exported out of this Province: And it is also the King's further Commands to me, That British Brandy shall pay only a Duty of Four Pence Sterling per Gallon, until His Royal Pleasure is further made known thereupon.

THOMAS MILLS, Recr Genl.

QUEBEC, le 5 de Juillet, 1766. Sçavoir: } C O M M E les Très Honorables Seigneurs Commissaires de la Trésorerie de sa Majesté, m'ont ordonné, par Commandement du Roi, de recueillir de certains Droits mentionnés dans une Proclamation du Commandant en Chef de cette province, datée ce jour: Il a cependant plu très gracieusement à sa Majesté de dispenser (pour le présent) du Payement des Droits tant sur les Marchandises sèches qu'on fera entrer en cette Province, que sur celles qu'on fera sortir d'icelle.

Et il m'est en outre ordonné par le Roi, Que l'Eau de Vie Britannique ne payera qu'un Droit de Quatre Sols Sterling par Gallon, jusques à ce qu'il plaise à sa Majesté de faire sçavoir ultérieurement son bon Plaisir Royal à ce Sujet.

THOMAS MILLS, Receveur-Général.

RECEIVER-GENERAL'S OFFICE, Quebec, 12th July, 1766.

ALL Importers of Brandy, Rum, Wine, &c. into this Province, are hereby required to report and enter the same at this Office, immediately after their Arrival, in Order that the Duties may be paid, agreeable to Notice from this Office, published in the last Gazette.

THOMAS MILLS, Recr Genl.

Du Bureau du Receveur-Général, à Québec, le 12 Juillet, 1766.

TOUTES personnes qui font entrer de l'Eau de Vie, du Rum (ou Ratafia) Vin, &c. en cette Province, sont requises par ces Présentes, d'en faire leur Rapport et Déclaration d'Entrée à ce Bureau, immédiatement sitôt l'Arrivée d'iceux, à fin que les Droits soient payés conformément à l'Avertissement émané de ce Bureau, qui a été publié dans la dernière Gazette.

THOMAS MILLS, Receveur-Général.

W H E R E A S Information has been made to me, that sundry Persons in this Province have lately been, and are actually trading with the Indians of His Majesty's Domain, let by Lease to Messrs. THOMAS DUNN & JOHN GRAY, to the great Detriment of His Majesty's Estates, I do therefore strictly order all such Traders, as are on any Part of said Domain, immediately to retire; and likewise forbid all others, on any Pretence whatever, to trade with any of the said Indians, until His Majesty shall order the aforesaid Lease to be cancelled, and lay open the Trade, which he has not yet thought proper to do.

Receiver-General's Office, Quebec, 9th August, 1766.

C O M M E j'ai reçu Information, que plusieurs Personnes en cette Province, ont, depuis peu, commercé et commercent actuellement avec les Sauvages du Domaine de sa Majesté, baillé à Ferme à Messrs. THOMAS DUNN & JEAN GRAY, au grand Detriment des Biens de sa Majesté: J'ordonne donc rigoureusement à tous pareils Commerçans, qui se trouvent dans quelque Partie que ce soit du dit Domaine, de se retirer incessamment; et je défens à tous autres de commercer sous quelque Pretexte que ce soit avec aucun des dits Sauvages, jusques à ce que sa Majesté aye ordonné de resiller le susdit Bail, et de laisser le dit Commerce libre, ce qu'elle n'a pas encore jugé à propos de faire.

THOMAS MILLS, Receveur-Général.

Du Bureau du Receveur-Général, à Québec, le 9 d'Aout, 1766.

To be Sold at HENRY BOONE'S, in the Lower-Town,

A QUANTITY of fine London Porter in Hogsheads or smaller Casks:—Also a large Assortment of Hats, consisting of very fine Beavers, which are warranted to be made entirely of Beaver, cock'd in the most genteel Taste, and peculiarly suitable for the Gentlemen of the Army; also Half Beavers, Demi Castors and Felts:—The Purchasers may be assur'd of saving Twenty per Cent. on this Article, having a large Quantity, and imported immediately from the Manufactory in London.



For L O N D O N,

THE SNAW CHARLES, Thomas Venture Master, will sail in all the Month of September: For Freight or Passage, apply to J. & R. WOOLSEY, or the Master, at Quebec, or Mr. JOHN WELLS, Merchant at Montreal.

Quebec, August 2, 1766.

Pour L O N D R E S.

LE SNAW LE CHARLES, commandé par THOMAS VENTURE, partira dans tout le mois de Septembre. Ceux qui souhaiteront d'y charger des effets à frêt, ou passer dedans, auront la bonté de s'adresser à J. & R. Woolsey, ou au dit Capitaine, à Québec, ou à Monsieur Jean Wells, Négociant à Montréal.